

Cassagne



notre village

BULLETIN MUNICIPAL N° 65 janvier 2018



Meilleurs vœux
2018



Horaires Mairie :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, le vendredi de 15 heures 30 à 18 heures

Tél . : 05.61.97.44.83

Email : cassagne.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.cassagne-31.fr

Horaires Agence Postale :

du lundi au vendredi de 9 à 11 heures 45, le vendredi de 15 heures 45 à 17 heures 45



Une nouvelle année débute,
Le conseil municipal continue à travailler pour CASSAGNE.

Les projets d'urbanisation continuent avec les travaux de la rue de Capsuran qui devraient débiter à la fin du premier trimestre, l'étude pour l'urbanisation de la rue de la mairie qui est lancée.
La réalisation d'un local technique au pré commun dont la construction se fera dans le courant du 1er semestre.

L'éducation et les écoles un sujet qui tient à cœur à tous les membres du conseil municipal.
La création d'une entente concernant la gestion de l'école, du regroupement pédagogique, la gestion de la cantine en partenariat avec les communes de Marsoulas, Mazères, Ausseing, Belbèze, Escoulis.

La création d'une entente concernant la gestion des installations sportives de Bouque de lens en partenariat avec la commune de Mazères.

En parallèle de ces dossiers, le conseil s'applique à la gestion du quotidien souvent moins valorisante que les gros chantiers mais nécessaire pour un bon fonctionnement.

Des administrés nous disent qu'un des biens précieux d'un village est non seulement de vivre ensemble mais aussi de faire ensemble. Je me permets de poser la question sur le comment faire pour arriver à vous fédérer, à vous inciter à vous impliquer, à participer, à accompagner la vie du village et de la commune.

Très belle et bonne année, à toutes, à tous, à Cassagne, et que 2018 soit une année pleine de sérénité et de bonheur pour vous tous et vous proches.

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Page 8	Un autre regard
Page 3	Conseil Municipal	Page 9	Echos des associations
	Etat Civil	Page 10	Sport
Page 4	Nos réalisations	Page 11	Parrainages inter-génération
	2014-2017	Pages 12-13	Histoires des poubelles et du tri
Page 5	Le Pacte civil de solidarité	Page 14	Histoire de vie et patrimoine - enquête
	(PACS)		INSEE
Page 6	Inter - Communalité	Page 15	Nos entreprises et le coin du jardinier
Page 7	En images	Page 16	Dates à retenir
			Comité d'animation et Loisirs



Relevé des décisions

Séance du 1^{er} septembre 2017

- Approbation du montant des travaux de la rue de Capsuran (155680€ et 7961€ HT)
- Classement de la voie des Bernès en voie communale. Approbation des prises de compétences par la communauté de communes : « Construction, entretien et fonctionnement de Maisons de Santé et de Maisons Médicales »
« Elaboration et animation du plan climat, air, énergie territorial »

Séance du 31 octobre 2017

- Approbation du montant de la réalisation du passage busé de l'Harapey (2244€ TTC)
- Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la sortie du syndicat des écoles Cagire Salat.
- Approbation de la prise de compétence « eau » par la communauté de communes.

Séance du 4 décembre 2017

- Approbation du rapport de la CLECT relatif à la compétence optionnelle « voirie », relatif à la compétence obligatoire « actions de développement économique [...] promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et au transfert de l'Office de Tourisme de la Commune de Salies-du-Salat à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Séance du 4 décembre 2017 (suite)

- Adopte le projet de construction d'un bâtiment de toilettes publiques et espace de stockage pour les associations au Pré Commun (69661,96 HT), demande l'inscription de cette opération aux contrats de territoire

Séance du 22 décembre 2017

Approbation de la création des postes d'agents territoriaux, suite au retrait des communes de Cassagne, Marsoulas et Mazères du syndicat des écoles Cagire Garonne Salat.

Logement communal vacant

Le logement du 1^o étage au dessus de l'école est libre.
Se renseigner auprès du secrétariat de Mairie

Etat Civil

Naissances :

Anabelle CUCUROU née le 18 juillet 2017
Samuel MONNEREAU né le 1 août 2017
Eva LOPEZ née le 19 septembre 2017

Décès :

Paulette RENAULT dite « Mimi » décédée le 21 septembre 2017
Maurice BALAGUE décédé le 3 octobre 2017
André BOULE décédé le le 5 décembre 2017
Louis ESCAICH décédé le 7 décembre 2017
Marc SERAFFINI décédé le 16 décembre 2017



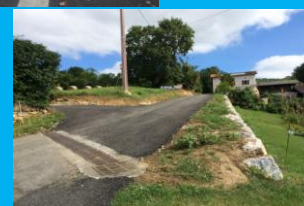
Nos réalisations à mi-mandat 2014 - 2017 (listes non exhaustives)

Bâtiments :

- Portes d'entrée école
- Graff sur mur de l'école
- Travaux sur logement école
- Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle du chemin vieux ainsi que mise aux normes des toilettes
- Fermeture du préau de l'école
- Travaux à l'atelier communal
- Peinture sous-bassement salle des fêtes

**Voirie et Travaux :**

- Rue des Bernès (acquisitions foncières)
- Aire de jeux au Pré Commun
- Numérisation du cimetière et règlement
- Acquisitions de nouveaux panneaux électoraux
- Mise en place de la citerne incendie à Lestourelle.
- Rénovation éclairage public (LED)
- Etude assainissement
- Rénovation Pont de la Carraou
- Accès Furne (enrochement)
- Carrefour du stade
- Place de la Mairie et sécurisation.
- Aménagement carrefour de la bascule
- Arrêt du PLU
- Aménagement du chemin de La Gouttère.
- Chemin de L Carraou à la fontaine du Barry.
- Toilettes mobiles (fête locale)
- Diminution de l'utilisation de désherbant.

**Mairie et autres réalisations :**

- Matériel informatique bureau secrétariat
- Système d'alerte mairie
- Climatisation du secrétariat
- Réaménagement des bureaux du secrétariat et de La Poste
- Aménagement du hall d'accueil de la Mairie
- Défibrillateur
- Plantation forêt communale, affouage et accès forêt communale.
- Acquisition de jardinières sur éclairage public
- Permanences des élus le samedi matin (test)
- Mise en place du service d'enlèvement des objets encombrants
- Mise en place du ticket activités
- Cinéma de plein air

**Projets :**

Urbanisation RD83 rue de Capsuran
Urbanisation rue de la Mairie

Local technique du Pré Commun



Depuis le 1^{er} novembre 2017, Le Pacte civil de solidarité (PACS) relève de la compétence des communes en lieu et place des tribunaux.

Un PACS (pacte civil de solidarité) est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (article 515-1 du code civil).

Les personnes qui concluent un PACS en font la déclaration conjointe devant l'officier de l'état civil de la commune (article 515-3 du code civil).

Les partenaires n'ont pas besoin de résider ensemble au moment de la déclaration. En revanche, ils doivent déclarer à l'officier d'état civil l'adresse qui sera la leur dès l'enregistrement du pacte. Ils feront la déclaration de leur adresse commune par une attestation sur l'honneur.

S'adresser au secrétariat de mairie pour prendre connaissance des formalités d'enregistrement de ce pacte.

Collecte des encombrants

Sont collectés :

- ✓ mobilier (table, chaises, armoire...),
- ✓ matelas,
- ✓ sommiers,
- ✓ appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)



Toutefois, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment, **ne seront pas collectés :**

Les gravats qui doivent être amenés en décharge spécialisée,

Les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) qui doivent être amenés en déchetterie,

Les pneus usagés (qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste),

Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,

Les tôles ondulées,

Les véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs...).

Comment prendre rendez-vous ?

Contactez la Mairie au 05.61.97.44.83, pour prendre rendez-vous, une date de passage vous sera communiquée, en général le 2^{ème} mercredi du mois.

Laissez vos encombrants visibles et accessibles à l'extérieur de votre résidence le matin du passage.





Suivez toutes les actualités de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat en vous connectant sur le site:
<http://www.cagiregaronnesalat.fr>

SIEA - SYNDICAT INTERCOMUNAL des EAUX et de l'ASSAINISSEMENT des VALLEES de l'ARBAS et du BAS SALAT

Réunis le 27/09/2017, le président nous présente Monsieur Arnaud FONQUERNE qui assurera le poste de Technicien Territorial en prévision du départ en retraite de la personne en poste.

Il a été approuvé :

- L'offre par l'entreprise SPAC des travaux de renforcement du réseau d'adduction FOUGARON-LA RIBEREUILLE
- le montant des travaux à 520000.00 euro HT
- La proposition de prêt du crédit agricole de 430000 Euro, durée 15 ans annuités constante à 1.38%
- L'offre d'étude sur le schéma directeur à l'entreprise ARTELIA Ville et Transport, Parc Technologique du Canal, 16 Avenue de l'Europe, 31520 Ramonville Saint Agne.

Le Président informe l'assemblée de la prise de la Compétence EAU (et seulement eau ; la compétence assainissement n'étant pas transférée) par les Communautés de Communes Cagire Garonne Salat et Couserans Pyrénées. Ce changement entrainera un changement des statuts avec toutes les démarches en découlant. Le syndicat passera en SYNDICAT Mixte.



SICASMIR - LE MAINTIEN A DOMICILE - <http://www.sicasmir.fr>

Réunion du Comité Syndical du vendredi 10/11/2017 à SAINT - GAUDENS

Le Président expose :

La mise en œuvre de la loi N° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) prévoit dans son article 58, la signature d'un contrat Pluriannuel d' Objectifs et Moyens (CPOM) pour tous les services sous tutelle de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Haute Garonne. Evolution réglementaire.

Ce CPOM constitue un outil de pilotage instauré pour une période de 5ans qui définit à la fois les objectifs à atteindre, les moyens alloués pour y parvenir et qui propose d'opérer des choix stratégiques permettant de donner du sens aux actions dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de maladies neurodégénératives.

Dans le cadre de leur partenariat avec le SICASMIR, l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Haute Garonne proposent l'élaboration d'un contrat expérimental qui pourra déboucher sur un référentiel départemental.

Ce futur CPOM intégrera la réforme annoncée par la CNSA et le ministère de la Santé sur la future tarification.

Ainsi délibération approuvée pour le projet de création de CPOM expérimental du Centre d'Accueil de Jour.

Autre délibération :

Adhésion de la Plateforme de Répit « la maison des aidants du Comminges » à l'union des Accueils de Jour de la Haute Garonne. Ainsi les équipes pourront bénéficier des formations du réseau des établissements et utiliser les éléments détenus par le Pôle des maladies dégénératives géré par le CHU de Toulouse. A ce titre le SICASMIR va accueillir une antenne de France PARKINSON à l'Accueil de Jour de Valentine.



Fête Patronale



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Repas des Aînés



Cérémonie des vœux



Dans le cadre de la « transition écologique » les Communes sont incitées à réduire l'utilisation des phytocides et autres produits chimiques dont on sait qu'ils ont un impact délétère et sur l'environnement et sur la santé publique.

Dans ce cadre et depuis 3 ans maintenant la Commune de Cassagne a commencé à réduire l'utilisation du glyphosate par exemple et cela permet d'amorcer et de préparer l'interdiction d'utilisation de ces produits chimiques à partir de 2021.

Cette interdiction n'est pas aisée car il appartient également aux Communes d'en parler publiquement pour avertir et expliquer cette mesure. Il s'agit donc d'un travail pédagogique au long cours et au quotidien... Cette mesure touche en profondeur des habitudes, des comportements et remet en question un regard établi que l'on pouvait porter sur l'environnement, la nature... Peut-être est-elle déstabilisante pour beaucoup d'entre nous ?



Dans ce cadre la Commune de Cassagne a essayé cette année, à titre d'expérience, d'utiliser les feuilles de platane de la « forêt du Pré Commun » d'une autre façon.

Habituellement ces feuilles sont ramassées et amenées à l'ancien dépôt d'ordures communal. Collectivement ces feuilles sont donc considérées comme des déchets ici des « déchets verts » c'est-à-dire des détritux.

Pourtant chaque année, au printemps, les arbres des Forêts, des Bois, des Haies, des Parcs, des Jardins, des Prés communs, des « Bordures » verdissent de milliers et de milliers de feuilles qui, l'automne venu, tombent au sol et ont cette fonction de s'altérer progressivement et de se désagréger pour amener au sol de la « matière organique ».

Mais dans beaucoup de ces endroits elles semblent plus « salir » et sont donc devenues des « déchets verts ».

Il s'avère que la commune de Cassagne a une forêt communale et qu'une plantation de chênes a été faite il y a deux ans dans un pré en voie d'abandon. Lors du chantier de reboisement les enfants de Cassagne sont venus planter une cinquantaine de chênes et ont agrafé leurs noms à chaque arbre planté. Ils sont revenus cet été pour « voir » leur travail, s'en imprégner en quelque sorte...



Au niveau pratique, pour réaliser cette plantation, le sol a été grossièrement retourné mais cela n'évite pas à la végétation de la prairie de reprendre le dessus et de gêner la croissance des jeunes chênes.

C'est donc là qu'interviennent les feuilles de platane du Pré Commun. Plutôt que de les jeter sur l'ancienne décharge communale, nous avons tenté cette expérience de les disperser sur le site de la plantation pour « reconsidérer » la feuille comme un « Bien Utile » et non plus comme un « déchet ».

Cette « utilité » permettra la mise en place d'un « écran de protection » pour garder, en été, la fraîcheur du sol par exemple, elle amènera, par l'altération progressive des feuilles, de la matière organique, raffermira le sol et facilitera la prospection des racines, elle réduira également, en l'étouffant, la végétation de la prairie originelle...

Ici, il n'est donc pas dans l'esprit de considérer la forêt comme un rebus où les feuilles auraient été jetées mais bien comme un espace, un Bien Commun qu'il appartient plus, aujourd'hui, de comprendre, de protéger et de regarder d'une autre façon.

Daniel PONS



MCS GYM LOISIR

L'association a repris son activité depuis le début du mois d'octobre 2017.

Cette année, les cours de gym sont assurés par une nouvelle animatrice, Mélodie Massat, coach diplômée. Les séances ont lieu le mercredi de 20h30 à 21h30 à la salle du 1^{er} mai de Mazères, une semaine sur deux, en alternance avec des séances de yoga animées cette année aussi par Djamel Boudrissa à la salle des fêtes de Cassagne à 21h.



C'est avec beaucoup de plaisir que la vingtaine de licenciées partage ces moments sportifs et espère accueillir de nouveaux membres pour cette nouvelle saison.
La secrétaire

Association du Musée du Papier RIZ LA+

Déclarée le 12 décembre 2016 au Journal Officiel, l'Association du Musée du Papier s'est fixée plusieurs objectifs :

- Faire vivre la mémoire ouvrière de celles et ceux qui ont contribué à la réussite industrielle et économique des sites papetiers de Cassagne et Mazères.
- Favoriser la rencontre de tous ceux, encore présentes aujourd'hui, désireux d'échanger souvenirs, documents, photos, témoignages ...
- Redonner du sens et de l'activité à l'exposition réalisée en 1994, à l'occasion du centenaire de la création de la marque à Mazères, située dans l'ancien laboratoire.

Depuis septembre 2017, une recrudescence de l'intérêt porté au passé industriel, à l'histoire des papetiers en Bas Salat, est à noter. (Visite de groupes, de collèges et lycées)

L'association est ouverte à tous ceux, soucieux de partager une partie de leur existence active au sein de l'usine, mais aussi à ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos villages.

Elle est composée aujourd'hui :

Président Jean Paul Tardi

Secrétaire Sébastien Chanfreau

Trésorier Manuel Alcaide

Membres Yvette Feuillerat, Raymonde Tolo, Odette Arthur, Suzanne Marzo, Jacqueline Téoulé, Jean Claude Dantin.

Pour tout contact - tél : 06 09 20 43 40 - 06 49 55 80 78 - 06 08 62 62 10 - 05 61 97 45 72



RUGBY



Le bilan du 1^{er} trimestre 2017/2018 peut être classé satisfaisant, dans un contexte général marqué par les difficultés de notre sport, en particulier celles du rugby de la ruralité.

ECOLE DE RUGBY

Elle vient de se voir attribuer le LABEL QUALITE FFR, en reconnaissances à ses qualités passées et actuelles, à l'éclosion dans ses rangs de nombreux joueurs de haut niveau, mais aussi aux valeurs éducatives du club, des éducateurs professionnels ou bénévoles.

La remise officielle de cette récompense, de la dotation qui l'accompagne aura lieu prochainement.

A ce jour, 100 enfants de 5 à 14 ans sont licenciés au MCS.

Antony Maylin et Nicolas Fenuafanote sont sélectionnés en équipe « Haute Garonne - de 14 ans »



CADETS JUNIORS

Au sein du regroupement Portes du Comminges, nos jeunes vivent une saison plus difficile. 2 équipes cadet et une équipe junior sont engagées à un niveau supérieur du passé, avec des résultats en conséquence.

3 cadets jouent en double licence MCS et Colomiers, G. Benazet et G. Dallarm et Stade Toulousain, G.Lante.

Leur absence est préjudiciable comme ils sont souvent retenus dans l'élite, mais la meilleure réussite leur est souhaités.



SENIORS

Un bon début de saison place le XV fanion aux avants postes d'une poule difficile, malgré un match en retard à Lauzerte.

L'incorporation de juniors de la saison passée, le maintien d'un effectif de qualité, l'apport de 3 joueurs expérimentés forment un groupe, dont l'objectif majeur demeure la participation aux phases finales Honneurs.

L'équipe B, très jeune et tributaire du groupe fanion, flirte avec une place qualificative, qu'elle devrait atteindre.

MAZERES CASSAGNE SPORT présente ses meilleurs vœux pour 2018 aux habitants de Cassagne, à leurs élus, aux fidèles supporters et les attend toujours aussi nombreux à Bouque de Lens.



ECOLE DE SPORT

La saison de ski de l'Ecole de sports a débuté le jeudi 28 décembre dernier à Guzet. Après 2 années sans neige aux vacances de Noël, nos petits skieurs étaient ravis de retrouver les joies de la glisse.



Deux journées étaient initialement prévues, les conditions climatiques ne nous ont permis qu'une seule.

La journée du mercredi a dû être annulée pour cause de tempête. Le soleil n'était pas de la partie le jeudi non plus mais les 42 enfants présents ont apprécié la neige fraîche.

Merci aux bénévoles venus accompagner et rendez-vous aux vacances de février les 19, 20, 22 et 23.



Le 3 décembre 2017, lors du repas des Anciens, a eu lieu un tirage au sort afin d'élire les parrains ou marraines de six jeunes postulants désireux de connaître le passé historique proche de notre village raconté par des personnes l'ayant vécu.

Configuration des lieux, situation des sources, habitudes de vie, recettes culinaires (croustades etc. !), traditions... Riches de toutes ces informations, ils pourront alors les transmettre à leur tour pour en perpétuer la mémoire.

Nous nous en réjouissons tous et plus particulièrement Mr le Maire Philippe Souquet qui attendait avec impatience cette mixité d'âges induisant une relation et des échanges intergénérationnels.

Les jeunes candidats étaient :

Nom des filleuls : Aimie ASMAKER, Elie BLANC, Hugo DE SANTIS, Jules MOLES, Laura PELISSIER, Eva SAJOUS.

Les Aînés candidats au parrainage étaient : Jacques ARJO, Elise CAUJOLLE, Yvette et Jean CAZABET, Francis GAILLARD, Chantal GINESTET, Josette MAURELOUX, Nicole MENUGE, Jeannine RAUFAST, Annie et Daniel RIBERE, Louissette et Gérard SAINT GERMES et Lydia et André THERON.

Il faut noter que les Aînés candidats au parrainage étaient bien plus nombreux que le nombre de filleuls. Nous les remercions vivement pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette action.

Après tirage au sort, le résultat fut le suivant :

Parrains ou marraines

- Jeannine RAUFAST
- Chantal GINESTET LECLERC
- Daniel RIBERE
- Louissette SAINT GERMES
- Yvette CAZABET
- Lydia THERON

Filleuls ou Filleules

- Aimie ASMAKER
- Laura PELISSIER
- Elie BLANC
- Jules MOLLE
- Hugo DE SANTIS
- Eva SAJOUS



Tout au long du repas, ces jeunes ont fait une démonstration du grand intérêt qu'ils portaient à ces relations. Démonstration de savoir vivre, de gentillesse et d'élégance envers nos Aînés, au travers d'apartés, de chants, de danses qu'ils ont exécutés ensembles. La joie et la bonne humeur étaient sur tous les visages.

Trois rencontres officielles sont prévues avec collation offerte par la Mairie.

Nous laissons ensuite à l'appréciation de chacun des parrains ou marraines la possibilité de rencontres supplémentaires.

Cette élection valable pour un an sera, si son succès est avéré, renouvelée l'an prochain avec de nouveaux candidats.





PRÉHISTOIRE

À l'époque de la Préhistoire, les hommes jettent leurs déchets (os, cendres...) dans la nature qui les fait disparaître.



ANTIQUITÉ

Dans l'Antiquité, les habitants emportent leurs déchets et les cadavres d'animaux à l'extérieur de la ville. À Athènes ou à Rome, on installe des toilettes publiques.



MOYEN ÂGE

Au Moyen Âge, tandis que les villes se développent, les habitants jettent leurs ordures dans les rues ou dans les rivières. Les odeurs deviennent insupportables et des maladies menacent les habitants. À Paris, le roi Philippe Auguste fait creuser des canaux au centre des rues et des fossés. Ce n'est qu'au 18^{ème} siècle que la loi imposera que les rues soient pavées.



RENAISSANCE

À la Renaissance, les maladies contagieuses se propagent. En 1531, chaque maison doit posséder un trou pour y enterrer les déchets.



18^{ème} SIÈCLE

Au 18^{ème} siècle, le métier de chiffonnier apparaît, ce sont les premiers recycleurs. Ils récupèrent de vieux chiffons (d'où leur nom), mais aussi des bouts de métal et des objets cassés qu'ils vendent pour qu'ils soient transformés.



19^{ème} SIÈCLE

Au 19^{ème} siècle, les gens prennent conscience de l'importance de l'hygiène. On construit des réseaux d'eau potable et des égouts.



1884

En 1884, le préfet Poubelle oblige les Parisiens à utiliser un récipient spécial pour déposer leurs ordures ménagères devant leur porte. La poubelle est née !



1870 À 1920

De 1870 à 1920, c'est la révolution industrielle. On développe l'électricité, on exploite le pétrole. C'est l'invention du plastique, qui sert à fabriquer des objets et des emballages.



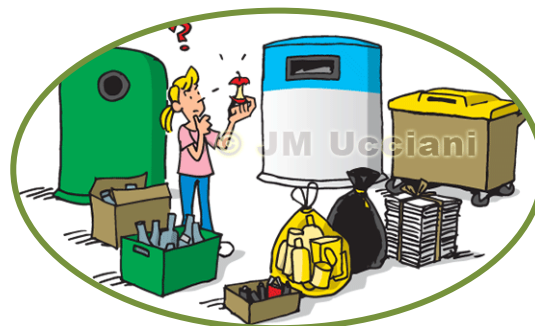
1975

Par la loi du 15 juillet 1975, les communes doivent collecter et éliminer les déchets des habitants. La loi dit aussi que celui qui pollue doit payer.



1992

En 1992, un décret de loi prévoit que les entreprises doivent aider les consommateurs à ne pas polluer et éliminer les déchets d'emballages. On voit apparaître les premiers bacs de tri.



QUESTIONS / RÉPONSES

Que signifie le Point Vert ?

Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

Peut-on jeter un plat ou de la vaisselle en verre dans le bac à verre ?

Non, vous ne pouvez pas. Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet.

Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés les uns dans les autres ?

La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple ? Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. En synthèse, les emballages doivent être déposés EN VRAC.

Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés dans des sacs en plastique ?

Sauf cas particulier, il ne faut pas mettre vos déchets recyclables dans un sac poubelle ou dans un sachet en plastique. Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. Les emballages qui se trouvent à l'intérieur de sac ne peuvent pas être séparés et risquent de ne pas être recyclés.

Que se passe-t-il si l'on jette un déchet non recyclable dans le bac de tri ?

Les emballages non recyclables viennent perturber le travail en centre de tri. Ils doivent être séparés des emballages recyclables et réacheminés vers les autres filières de traitement des déchets, ce qui nécessite un double transport. En France, les erreurs de tri représentent un coût très important pour les collectivités locales et donc pour les consommateurs.

Doit-on laver les emballages avant de les jeter dans le bac de tri ?

Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.

Pourquoi tous les plastiques ne peuvent-ils pas être recyclés ?

Pour des raisons économiques et environnementales, aujourd'hui seuls les bouteilles et flacons en plastique sont dans les consignes de tri. Ils sont majoritairement composés de deux types de plastique (le PET et le PEHD) qui ont des filières de recyclage et pour lesquels il existe des débouchés. Les autres emballages en plastique sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière première pour rendre leur recyclage viable sur le plan environnemental et économique. Aujourd'hui, la meilleure façon de valoriser ces emballages est de les jeter dans la poubelle traditionnelle pour en récupérer l'énergie calorifique au moment de l'incinération.

Quels sont les objectifs de la réglementation française et européenne ?

La réglementation portant sur les déchets vise à réduire la production et la nocivité des déchets, depuis la fabrication jusqu'à la fin de vie. Pour cela, elle fixe des priorités pour y parvenir. La première priorité est de réduire les déchets. La seconde est la réutilisation (réparation, ressourcerie,...). La troisième est le recyclage. Dans le cas des emballages, les possibilités de réutilisation sont bien souvent limitées. La réduction et le recyclage sont donc des axes prioritaires.





Histoire de vie et patrimoine, une enquête de l'Insee

- Quels produits d'épargne les Français privilégient-ils ?
- À l'aide de quels produits financiers les Français préparent-ils leur retraite ?
- Comment se répartit le patrimoine des ménages en France ?
- Quel est l'impact de la hausse des prix de l'immobilier sur le patrimoine des ménages ?
- Les Français sont-ils surendettés ?
- Les donations favorisent-elles l'accès à la propriété ou la création d'entreprises ?

Pour répondre à ces questions, l'Insee réalise, du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018, l'enquête « Histoire de vie et patrimoine » auprès d'un échantillon de 21 100 logements en France.

Une enquête réalisée auprès des ménages

Si votre logement a été retenu, un enquêteur de l'institut, muni d'une carte officielle l'accréditant, se présentera chez vous pour vous interroger. L'entretien durera entre 1h et 1h30 environ. **Les réponses seront strictement anonymes et confidentielles. Elles servent uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.**

Des personnes ayant participé à la précédente enquête Patrimoine, réalisée fin 2014-début 2015, pourront de nouveau être interviewées. Cette démarche vise à observer l'évolution du patrimoine et notamment l'impact des événements de la vie (changement de situation professionnelle, familiale, etc.).

Immobilier, endettement, dépenses de consommation... une enquête à large spectre

Cette enquête permettra de fournir des données sur l'évolution de la richesse des ménages et de décrire leurs biens immobiliers, financiers et professionnels.

L'entretien abordera plusieurs sujets concernant la vie des ménages : situations familiales, éducation, conditions de vie et revenus, logement, patrimoine, épargne privée et endettement, activité professionnelle, épargne salariale, etc.

Cette enquête a trois objectifs principaux :

- observer le patrimoine des ménages ;
- fournir des éléments explicatifs sur la formation et la transmission du patrimoine, en montrant comment il a été constitué (héritage, donations, parcours de vie...) ;
- mesurer les inégalités de patrimoine entre les ménages.

Cette enquête constitue la seule référence permettant de décrire intégralement et de façon détaillée le patrimoine des ménages en France, qu'il soit professionnel, immobilier ou financier.

Une enquête nationale qui s'inscrit dans un cadre européen

L'enquête s'inscrit dans un cadre européen. En partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données qui servent à renseigner la partie française du « Household Finance and Consumption Survey » (HFCS) qui est un dispositif d'harmonisation des enquêtes européennes sur le patrimoine.



Electricité Générale
 AMOUROUX Daniel
 Tél. 06.01.91.50.98
 Fixe 05.61.97.46.46
 Email : court.jus.31@gmail.com

Plomberie
 ANGLADE Bernard
 Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie
 ROUGÉ Alexis
 Tél. 05.62.01.47.52
 Port. 06.33.81.60.09

Garage automobile
 MARTI Pascal
 Tél. 05.61.97.44.19

Entretien et création d'espaces verts
 LAURAC Elagage
 Tél. 06.19.75.38.57

Maçonnerie
 SUTRA Rémi
 Tél. 06.62.03.86.47

Industrie
 3 M Purification
 Tél. 05.61.97.44.06

Exploitation Agricole ovine et fromagerie
 LES BESSOUS
 (G.A.E.C.)
 Tél. 05.61.87.19.34
 Port. 06.17.39.28.96

Peinture
 HERNANDEZ Jean-Michel
 Tél. 05.61.97.44.77

Peinture
 MARSOLAN Christophe
 Tél. 06.42.09.70.66

Entretien et création d'espaces verts
 MONNEREAU Stéphane
 Tél. 06.83.59.03.20

Fabrication sacs à main en Tissu
 COFI N TEA
 Tél. 06.78.78.26.87
 Site : www.etsy.com

AXA Epargne et Protection
 NOGIER Larissa
 Tél. 06.47.40.26.02
 Email : larissa.nogier@axa.fr

Création numérique
 FERNANDES Fabien
 Tél. 05.61.87.72.27

Réflexologie Plantaire
 LONGUEVILLE Christine
 Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades
 RAJA Vincent
 Port. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur
 Origin'Bois du sol au toit
 (Charpente-Couverture-Zinguerie)
 Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant
 PIOVAN Cécile
 Mezzo Soprano Chanteuse lyrique
 Tél. 06.62.96.35.59
 piovan_cecile@hotmail.fr

Psychologue
 DUCROS Delphine
 Port. : 06.24.10.27.74

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous le remonter en transmettant un mail à l'adresse cassagne.mairie@wanadoo.fr



Que faire au potager en février ?

L'hiver est bientôt fini. Dès le milieu du mois, le jardin commence à sortir de sa torpeur. Au potager, poursuivez les récoltes de choux, scaroles, poireaux, carottes, navets, topinambour... Plantez ail, oignon, échalote, préparez la plantation des pommes de terre. Semez sous abri ou en pleine terre persil, brocoli, chou-fleur, épinard, laitue, petits pois, fève.
 Aucune maladie particulière à craindre au potager ce mois-ci.
 Bon jardinage.



27-28 janvier	Sortie Raquette en gite	MCS Montagne
février	LOTO à Mane	MCS Rugby
7 février	Randonnée	MCS Montagne
18 février	Randonnée	MCS Montagne
19,20,21,22 et 23 février	Sorties de ski	Ecole de Sports
24 février	Randonnée	MCS Montagne
7 mars	Randonnée	MCS Montagne
11 et 18 mars	Elections Législatives (1 ^{er} et 2 ^{ème} tour)	
11 mars	Randonnée	MCS Montagne
11 mars	LOTO à Saint Martory	MCS Rugby
24 mars	Randonnée	MCS Montagne
20 mai	Trail des fromagers (4 ^e édition) Mobilisez-vous et réservez votre journée pour cette 4 ^e édition du Trail des Fromagers	Comité Animation et Loisirs
Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour participer à l'organisation (se faire connaître en mairie)		
22 juin	Feu de la Saint Jean	Comité Animations et Loisirs
20, 21 et 22 juillet	Fête Locale	Comité Animations et Loisirs
9 septembre	Fête Patronale	Comité Animations et Loisirs

COMITE ANIMATION ET LOISIRS

L'assemblée a eu lieu à 19h samedi 20 janvier afin de faire le point sur l'année 2017, réélire le bureau et fixer les événements de l'année 2018.

Le bureau élu est le suivant

Présidents : Loïc Raufast & Mathilde Hernandez

Vice-président : Quentin Sirgant

Trésorier : Aurélien Souquet

Trésorier adjoint : Thibaut Raufast

Secrétaire : Chloé Hernandez

Secrétaire adjointe : Elisa Raufast

Événements prévus pour l'année 2018 :

Un dimanche du mois d'avril aura lieu un apéritif de printemps (expérience très positive en 2017 à renouveler), nous envisageons de préparer un repas ou des grillades et réunir les habitants à la petite salle du chemin vieux

Le dimanche 20 mai : trail des Fromagers.

Vendredi 22 juin : feu de la saint Jean.

20,21 et 22 juillet : fête locale.

9 Septembre : refête.

